



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2024 à 18H30

N°DCM2024.06.05/01

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage
Président: M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON
Secrétaire de séance : Mme Catherine COLLOMB
Rapporteur : M. Pierrick DUCIMETIERE

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Nadège CHATEL (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Nicole RANNARD (Procuration à P. CONTAT)

Conseillers votants : Trente-trois

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de l'Office Rochois des Sports

Pour rappel, en vertu de ses statuts l'Office Rochois des Sports (ORS), comprend parmi ses membres actifs participant aux assemblées générales de cette association :

- Le Maire ou son représentant choisi au sein du conseil municipal, ainsi que ;
- Cinq délégués désignés par le conseil municipal en son sein ;

A cet effet, par délibération n°DCM2022.07.06/12 en date du 6 juillet 2022, le conseil municipal a élu Patrick TOURNIER, Théo LOMBARD, Corinne FAVRE-ROCHEX, Jehanne DE GRASSET et Patrice CONTAT en tant que délégués et a précisé que Monsieur le Maire siègerait de droit.

Suite à la démission de Mme Jehanne DE GRASSET et M. Patrick TOURNIER de leur mandat de conseiller municipal, il convient de les remplacer en tant que délégués auprès de l'ORS.

En application de l'article L 2121-21 du CGCT, les Conseillers municipaux peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée.

Sont candidats : Laurence POTIER-GABRION et Nicolas ORSIER

Les Conseillers municipaux, à l'unanimité, accepte le vote à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21,

Ont obtenus : Laurence POTIER-GABRION (29 voix) – Nicolas ORSIER (29 voix)

SONT ELUS à la majorité absolue : Laurence POTIER-GABRION et Nicolas ORSIER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **PREND ACTE** de l'élection de Laurence POTIER-GABRION et Nicolas ORSIER en tant que délégués auprès de l'Office Rochois des Sports, en complément de Théo LOMBARD – Corinne FAVRE-ROCHEX et Patrice CONTAT précédemment élus;

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1

du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 12 juin 2024

Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 5 juin 2024

Le Secrétaire de séance
Catherine COLLOMB

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

